

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13.06.2022
A 20 H 00****PROCES-VERBAL DE DECISIONS**

L'an deux mille vingt et deux, le treize juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BAMBIDERSTROFF, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. ZWIEBEL Christian.

Présents : tous les conseillers

Présents : tous les conseillers sauf

Absente excusée : MME ATTON

Absente non excusée : MME PETOLAT

Procurations : Mandant Mandataire
 ATTON ZWIEBEL

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance

Les élus approuvent le procès-verbal de la précédente séance du conseil.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**TABLEAU DES COMMANDES PASSES**

| FONCT (F) INVEST (I) | FOURNISSEURS | PRESTATIONS | MONTANT TTC (€) |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| F | JACOB FAULQUEMONT | GEOTEXTILE | 148.18 |
| F | JACOB FAULQUEMONT | PLANCHE-TREILLIS | 517.20 |
| F | MENUISERIE PIERRE BAMBI. | POIGNEES MEUBLE CADASTRAL | 81.28 |
| F | JOST MOLSHEIM | CHANVRE | 301.18 |
| F | LOXAM ST/AVOLD | LOCATION ROULEAU STADE | 476.13 |
| F | ANGERMULLER FORBACH | BETON STADE | 466.20 |
| F | ATS BAMBIDERSTROFF | DESSOUCHAGE+REPRISE TALUS | 500.00 |
| F | CLAAS CHEMINOT | REPARATION TRACTEUR RENAULT | 562.85 |
| F | TRANSDEV ST/AVOLD | TRANSPORT SCOLAIRE PISCINE | 698.85 |
| I | JACOB FAULQUEMONT | MATERIEL LOGEMENT MAIRIE | 8 106.70 |
| I | HEBLAD ROUEN | TABLE MULTI-JEUX | 3 600.00 |
| F | IMAJ LACROIX SUR MEUSE | AIRE DE JEUX | 30 129.60 |
| F | TRANSDEV ST/AVOLD | TRANSPORT SCOLAIRE FERME MARANGE | 168.00 |
| F | ST NABOR TP VALMONT | NETTOYAGE RIVIERE | 972.00 |
| F | SOTRAM SARREGUEMINES | TRANSPORT SCOLAIRE METZ | 544.00 |
| TOTAL | | | 47 272.17 |

POINT SUPPLEMENTAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le rajout du point supplémentaire ci-dessous.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOT A 5 EN GAZON SYNTHETIQUE

- Vu la délibération du conseil municipal du 14.03.2022 décidant d'aménager un terrain de sport en gazon synthétique
- Compte-tenu de la visite du responsable de la ligue Grand Est de football classant notre stade municipal en classe 6
- Vu qu'il y a la possibilité d'aménager un terrain de foot à 5 homologué

Je vous propose :

- d'annuler la délibération du 14.03.2022
- d'aménager un terrain de foot à 5 homologué par la ligue Grand est de football
- d'approuver le devis établi par DHR de Moulins les Metz d'un montant de 115 985.00 € HT.
- de solliciter des aides publiques auprès de l'Etat au titre de la DETR-DSIL, de la Région, du Département et de la Ligue Grand Est de Football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

1.DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Je vous propose d'approuver les modifications de crédits suivantes :

Dépenses d'investissement

Compte 4582137 : -153 000 €

Compte 4581137 : +153 000 €

Dépense d'investissement

Compte 28041582/040 : -1 000 €

Recette d'investissement

Compte 021 : -1 000 €

Dépenses de fonctionnement

Compte 023 : -1 000 €

Compte 6811/042 : +1 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

2.DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE 2021-2023

Une enveloppe de 59 400 € est attribuée par la communauté de communes du District urbain de Faulquemont dans le cadre de la DAC 2021-2023.

Je vous propose de solliciter la dotation d'aménagement communautaire pour les travaux suivants et de m'autoriser à signer la convention DAC 2021-2023 et les documents correspondants.

| DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS | MONTANT HT | MONTANT TTC | AIDES PUBLIQUES | DAC | FONDS PROPRES |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| AMENAGEMENT AIRE DE JEUX | 28 008.00 € | 33 609.60 € | 11 203.00 € | 8 402.00 € | 8 403.00 € |
| AMENAGEMENT PARKING MAIRIE | 98 008.00 € | 117 609.60 € | 39 203.00 € | 29 402.00 € | 29 403.00 € |
| EPANDEUR | 5 900.00 € | 7 080.00 € | 0.00 € | 2 950.00 € | 2 950.00 € |
| TOITURE PRESBYTERE | 27 424.50 € | 30 166.95 € | 13 712.25 € | 6 856.00 € | 6 856.25 € |
| INFORMATIQUE MAIRIE | 11 407.80 € | 13 689.36 € | 0.00 € | 5 703.00 € | 5 704.80 € |
| TOTAL | 170 748.30 € | 202 155.51 € | 64 118.25 € | 53 313.00 € | 53 317.05 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

3.SECURISATION DE LA RUE SAINT HUBERT ET DE LA PLACE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE D'AMISSUR

Afin de sécuriser la circulation rue Saint Hubert et place de la mairie, je vous propose d'approuver le devis de Moselle signalisation de FOLSCHVILLER d'un montant de 2 124.40 € HT, relatif à la sécurisation de la rue Saint Hubert et de la place de la mairie et de solliciter une aide départementale au titre d'amissur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

4.REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

GRDF occupe le domaine public de la commune pour les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Conformément au décret n° 2007-606 du 25.04.2007, cette occupation donne lieu au paiement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public (RODP).

Aussi, je vous propose d'approuver le montant de la redevance pour l'année 2022 qui s'élève à 529.00 €. Elle sera revalorisée chaque année selon le calcul suivant : $(0.035 \times L) + 100 \times CR$

L : longueur de canalisation en mètre soit 8689

CR : coefficient de revalorisation : 1.31

Conformément à l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

5.CHARGES LOCATIVES 2021

Je vous propose d'approuver l'état des charges 2021 comme suit :

ETAT DES CHARGES 2021

LOGEMENTS « MAIRIE »

| LOCATAIRES | DESCRIPTIF DES CHARGES | MONTANT DES CHARGES | ACOMPTE VERSE | RESTE DU | TROP VERSE |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|----------|------------|
| SLIMANI David | Entretien chaudière | 124.69 € | 156 € | | 31.31 € |
| Laure FRANÇAIS MAYER et Lorraine WARIS | MENAGE + ELECTRICITE + ECLAIRAGE AMPOULES + ENTRETIEN CHAUDIERE | 280.68 € | 294 € | | 13.32 € |
| PUCCI Marie-Eve | MENAGE + ELECTRICITE + ECLAIRAGE AMPOULES + ENTRETIEN CHAUDIERE | 442.26 € | 447.09 € | | 4.83 € |
| PUCCI Jorge | MENAGE + ELECTRICITE + ECLAIRAGE AMPOULES + ENTRETIEN CHAUDIERE | 284.48 € | 294 € | | 9.52 € |
| COLIN Marie Line | MENAGE + ELECTRICITE + ECLAIRAGE AMPOULES + ENTRETIEN CHAUDIERE | 429.06 € | 402 € | 27.06 € | |
| JARDON Nathalie | MENAGE + ELECTRICITE + ECLAIRAGE AMPOULES + ENTRETIEN CHAUDIERE | 527.27 € | 450 € | 77.27 € | |
| BERSON Claudine | MENAGE + ELECTRICITE + ECLAIRAGE AMPOULES + ENTRETIEN CHAUDIERE | 412.41 € | 390 € | 22.41 € | |

LOGEMENTS « MAISON CARRE »

| LOCATAIRES | DESCRIPTIF DES CHARGES | MONTANT DES CHARGES | ACOMPTE VERSE | RESTE DU | TROP PERCU |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|----------|------------|
| STECKLER Christine | ELECTRICITE + Entretien espaces verts – gazon – chaudière Eclairage – ampoules | 359.67 € | 312.48 € | 47.19 € | |
| PARACIEY David | ELECTRICITE + Entretien espaces verts – gazon – chaudière Eclairage – ampoules | 352.76 € | 312.48 € | 40.28 € | |
| THIRIET Paulette | ELECTRICITE + Entretien espaces verts – gazon – chaudière Eclairage – ampoules | 352.76 € | 312.48 € | 40.28 € | |

LOGEMENTS « PRESBYTERE »

| LOCATAIRES | DESCRIPTIF DES CHARGES | MONTANT DES CHARGES | ACOMPTE VERSE | RESTE DU | TROP PERCU |
|-----------------|-------------------------------------------------|---------------------|---------------|----------|------------|
| WARIS Gilles | ELECTRICITE + chaudière Eclairage – ampoules | 243.43 € | 245.04 € | | 1.61 € |
| CUCCHIARA Anaïs | ELECTRICITE + chaudière Eclairage – ampoules | 80.96 € | 100.12€ | | 19.16 € |

LOGEMENTS « FERME »

| LOCATAIRES | DESCRIPTIF DES CHARGES | MONTANT DES CHARGES | ACOMPTE VERSE | RESTE DU | TROP PERCU |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|----------|------------|
| HAMM Sandra et David | ELECTRICITE + Entretien espaces verts – gazon – chaudière Eclairage – ampoules | 378.75 € | 352.44 € | 26.31 € | |
| STEINER Pierre et KRAEMER Marie | ELECTRICITE + Entretien espaces verts – gazon – chaudière Eclairage – ampoules | 398.64 € | 352.44 € | 46.20 € | |
| DILSCHNEIDER Vanessa | ELECTRICITE + Entretien espaces verts – gazon – chaudière Eclairage – ampoules + Ménage des communs (jusqu'en mars) | 361.91 € | 352.44 € | 9.47 € | |

LOGEMENTS « RUE DES PRES »

| LOCATAIRES | DESCRIPTIF DES CHARGES | MONTANT DES CHARGES | ACOMPTE VERSE | RESTE DU | TROP PERCU |
|--------------------|------------------------|---------------------|---------------|----------|------------|
| SCHOUMACHER Claude | Entretien chaudière | 49.95 € | 60.39 € | | 10.44 € |
| STEINMETZ Éric | Entretien chaudière | 83.12 € | 104 € | | 20.88 € |

LOGEMENTS « RUE PIERRE KLEIN »

| LOCATAIRES | DESCRIPTIF DES CHARGES | MONTANT DES CHARGES | ACOMPTE VERSE | RESTE DU | TROP PERCU |
|------------------------------------|------------------------|---------------------|---------------|----------|------------|
| CAVIGGIA Céline | Entretien chaudière | 124.69 € | 156 € | | 31.31 € |
| MULLER Nathalie | Entretien chaudière | 124.69 € | 156 € | | 31.31 € |
| LEONARD Roland | Entretien chaudière | 124.69 € | 156 € | | 31.31 € |
| MERCIER Jérôme MULLER Stéphanie | Entretien chaudière | 124.69 € | 156 € | | 31.31 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition.

Détail du vote :

POUR : 9 voix

CONTRE : 1 voix (LINDEN)

6.ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (*accroissement temporaire d'activité*) et 2° (*accroissement saisonnier d'activité*),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 14 agents contractuels pour palier au surcroît des tâches des agents d'entretien,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct de 14 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de juillet-août 2022 allant du 4 juillet 2022 au 31 août 2022 inclus ;

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de services de 20/35^{ème} ;

La rémunération de ces agents sera calculée par référence au 1^o échelon du grade d'adjoint technique ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1^o et 2^o de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient (*clause facultative*).

| |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

7.CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES DU CONSEIL MUNICIPAL A COMPTER DU 1^o JUILLET 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1^o Soit par affichage ;
- 2^o Soit par publication sur papier ;
- 3^o Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage ;

OU

- Publicité des actes de la commune par publication papier ;

OU

- Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

DÉCIDE :

D'adopter la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels de la commune se fasse, à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- Sous forme électronique : site internet de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la proposition.

6.INFORMATIONS

M. ZWIEBEL Christian communique les informations suivantes :

- Les équipements prévus pour l'aménagement de l'aire de jeux ont été commandés et la dalle pour la table a été réalisée en régie.
- La vidéosurveillance sera installée à partir du 16.6.22 à l'église et au complexe sportif.
- Rue La clé des champs : lors des précédentes intempéries, des problèmes d'inondations de la chaussée et de ravinement ont été constatés. Des travaux sont prévus pour pallier à cela.

M. STEINMETZ Georges donne connaissance des travaux prévus au cimetière :

- Une étude est en cours pour l'aménagement de nouvelles cavurnes ainsi que d'un nouvel espace pour le compost.

M. BOYARD Paul communique :

- Une commission environnement « GBNA : Groupe Bambi Nature Action » a été créée. Un logo représentant la commission est en cours de réalisation.

M. STEINMETZ Georges et Mme HEYDEL Agnès sont intervenus à l'école pour la présentation de « GBNA ».

Une journée de ramassage des déchets est prévue le 17.9.2022

Le projet de création d'une association est en cours. Le but est de pérenniser le groupe.

Actuellement, il compte 20 membres.

Les thèmes retenus par le groupe : déchets, information, journée de ramassage, gestion de l'eau, intempéries, chemins, haies, sensibilisation du public et des élèves

Mme PETOLAT est présente à partir de 21h25.

- M. ZIMMER Pierre-Yves propose la réalisation d'un guide des promenades de la commune
- M. BOYARD Paul présente les travaux de la commission de sécurité :

Le constat de la vitesse excessive a été abordé ; une cartographie des zones 30 a été réalisée, la commission est réticente à l'uniformisation d'une zone 30 sur l'ensemble de la commune ; devant la boulangerie place du 25 novembre, le stop n'est pas toujours marqué par les usagers et ils roulent sur l'usoir.

Un signalement a été fait par un usager de la rue des prés concernant les dangers constatés, notamment pour les enfants. M. le maire précise que le rond-point sera décalotté.

M. le maire précise qu'une réunion avec les associations est programmée le 16.6.2022

- Mme DIDIER Julie donne des informations relatives à l'organisation du vétathlon le 11.9.2022 : course à pied et en VTT ouvert à tous à partir de 6 ans. L'union cycliste de Créhange/Faulquemont y participera.

Le site du Bambesch sera ouvert à cette occasion.

L'inscription sera gratuite pour les enfants.

- M. ZWIEBEL Christian précise que lors de la réunion des associations, il sera abordé les animations de fin d'année, la création d'un comité inter-associatif, la mutualisation.

- Mmes FOLSCHWEILLER Gwladys et DIDIER Julie communiquent le bilan de la soirée ado. Au vu de la réussite, cette opération pourra être renouvelée.

- M. BOYARD Paul donne l'avancement des travaux du logement mairie

- M. ZWIEBEL Christian communiquera le projet de règlement du conseil municipal des enfants aux élus.

Le souhait de la création d'un collectif de personnes à trouver pour embellir les espaces verts de l'église a été émis.

Le PLUI va être mis en place par le District urbain

La fermeture d'une classe à compter de la prochaine rentrée scolaire. L'inscription de 12 nouveaux élèves pour la rentrée 2022/2023 a été faite.

Le bilan du foyer, du périscolaire et des logements est communiqué.

La réception du chantier rue Saint Hubert est programmée le 15.06.2022.

Bambesch : Lors de la journée d'animation, une reconstitution de la prise du Bambesch sera faite.

- M. SAUDER Pascal demande si les panneaux d'affichage prévus ont été posés ?

M. le Maire fera le point sur la question

- M. PENNERAD Jérémy signale qu'il y a des nids de poule route de Faulquemont. M. le Maire prévoit une intervention par les agents dès que possible.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Maire

Christian ZWIEBEL